

Décision DG 2024/050

DECISION PORTANT NOMINATION DU SOUS-REGISSEUR ET DES MANDATAIRES SUPPLEANTS
SOUS-REGIE DE RECETTES
RESTAURANT DU PERSONNEL

Le Directeur, ordonnateur de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire,

Vu la décision DG 2023/038 en date du 03 août 2023 instituant une sous-régie de recettes « cafétéria des patients » rattachée à la régie de recettes des services économiques, pour les produits issus de la vente de la cafétéria des patients,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 06 septembre 2024,

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 29 octobre 2024,

DECIDE

ARTICLE 1

Madame Carine LECONNETABLE est nommée sous régisseur de la sous régie de recettes « Restaurant du personnel » pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire de la régie de recettes aux services économiques avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2

Mesdames Béatrice POILLOT, Léa PASTURAL, Manon LALANDE et Monsieur Julien VERMEIR sont nommés mandataires de la sous-régie de recettes « Restaurant du personnel » pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire de la régie de recettes aux services économiques avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 3

Le sous-régisseur et les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la sous-régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

ARTICLE 4

Le sous-régisseur et les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut être déposé dans le même délai pardevant le Tribunal Administratif de Dijon ou dans les 2 mois suivants la réponse implicite ou explicite apportée au recours gracieux régulier. Ladite juridiction peut être saisie d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Sevrey, le 29 octobre 2024

Le trésorier de l'Établissement Public
de Santé Mentale de Saône-et-Loire,
Responsable de la Trésorerie
Chalon Hôpitaux,

Vincent LENOBLE



Le directeur de l'Établissement Public
de Santé Mentale de Saône-et-Loire,

Philippe LEQUIEN



Le régisseur titulaire

(Précédé de la formule

Manuscrite « Vu pour acceptation »)

Florence POILLOT

Vu pour acceptation

Le régisseur suppléant de la régie

(Précédé de la formule

Manuscrite « Vu pour acceptation »)

Emelyne DUMAS FOREST

Vu pour acceptation

Le régisseur suppléant de la régie

(Précédé de la formule

Manuscrite « Vu pour acceptation »)

Laëtitia DURY

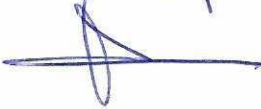
Vu pour acceptation

Le sous-régisseur de la sous-régie

(Précédé de la formule

Manuscrite « Vu pour acceptation »)

Carine LECONNETABLE

Vu pour Acceptation


La mandataire de la sous-régie

(Précédé de la formule

Manuscrite « Vu pour acceptation »)

Béatrice POILLOT


Vu pour acceptation


La mandataire de la sous-régie

(Précédé de la formule

Manuscrite « Vu pour acceptation »)

Léa PASTURAL

« Vu pour acceptation »


La mandataire de la sous-régie

(Précédé de la formule

Manuscrite « Vu pour acceptation »)


Manon LALANDE

Le mandataire de la sous-régie

(Précédé de la formule

Manuscrite « Vu pour acceptation »)

Julien VERMEIR

Vu pour acceptation


Destinataires :

TCH (original)

Registre des décisions (original)

Dossier régies (copie)

Finances (copie)

Régisseur et Mandataires suppléants de la régie de recettes (copie)

Mandataires de la sous-régie de recettes (copie)

DRHAM dossier agents (copie)